



Communiqué de presse

Paris, le 25 février 2022

Conclusion d'une convention de rachat d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions d'AXA d'un montant maximal de 0,5 milliard d'euros annoncé le 24 février 2022

AXA a conclu ce jour une convention de rachat d'actions avec un prestataire de services d'investissement aux termes de laquelle AXA s'engage à racheter ses propres actions pour un montant maximum de 0,5 milliard d'euros, afin de neutraliser l'impact dilutif lié aux cessions¹ annoncées après le 1^{er} décembre 2020², comme annoncé initialement le 4 novembre 2021 et confirmé le 24 février 2022. La convention de rachat d'actions est conclue conformément aux termes du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2021.

La convention de rachat d'actions annoncée aujourd'hui prévoit que les rachats débutent le 28 février 2022 et se terminent au plus tard le 27 avril 2022. Pour chaque jour de la période de rachat, le prix par action à payer par AXA³ sera déterminé sur la base du cours moyen de l'action pondéré par les volumes.

AXA confirme son intention d'annuler toutes les actions ainsi rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions d'un montant maximal de 0,5 milliard d'euros.

¹ Cessions annoncées après le 1er décembre 2020 et étant soit finalisées (Grèce le 31 mai 2021 et Singapour le 11 février 2022), soit dont la finalisation est attendue pour le 2^{ème} trimestre 2022 (Malaisie, sous réserve des conditions de clôture).

² Tel que communiqué à l'occasion de la journée investisseurs d'AXA du 1er décembre 2020.

³ Le prix de rachat ne pourra excéder le prix maximum d'achat fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2021.



A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 149 000 collaborateurs au service de 95 millions de clients dans 50 pays. En 2021, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 99,9 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 6,8 milliards d'euros. Au 31 décembre 2021, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 051 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : Principles for Sustainable Insurance) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : **+33.1.40.75.48.42**

andrew.wallace-barnett@axa.com
francois.boissin@axa.com
remi.dousteyssier@axa.com
mikael.malagane@axa.com

Relations actionnaires individuels : **+33.1.40.75.48.43**

Relations presse : **+33.1.40.75.46.74**

julien.parot@axa.com
farah.elmamoune@axa.com
alexiana.cirier@axa.com

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :

axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :

axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats d'AXA, particulièrement dans le contexte de la crise liée au Covid-19, figure en Partie 5 – « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'enregistrement universel d'AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (le « Document d'enregistrement universel 2020 ») et à la sous-section « Facteurs de risque » de la partie « Événements significatifs » du rapport financier semestriel d'AXA au 30 juin 2021 (le « Rapport Semestriel 2021 ») (page 11). AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.